



RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

le rôle des autorités locales dans la gestion des déchets en
milieu insulaire
Echanges d'expériences et identification des bonnes pratiques

: Cas de Moroni

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT -DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- L'Union des Comores qui a une population de 900 000 habitants environ(projection recensement Septembre 2003) avec un taux d'urbanisation de 28 % et une superficie totale d'environ 2200 Km².

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **Population et nombre de ménages des principales localités**

-

Localité	Population	Ménage
• Moroni	125 050	35 000
• Mitsamiouli	20 000	2 400
• Mutsamudu	50 000	12 350
• Domoni	20 000	5 000
• Fomboni	16 129	2 500

- **Source : projection de la population** Commissariat général au plan (2005) – Principaux résultats de recensement général de la population et de l'habitat du 15 septembre 2003

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- Révision de la constitution par référendum en 2009
- Large autonomie aux Îles
- Un système à trois niveaux formé respectivement par l'exécutif de l'Union , celui des trois Îles et l'émergence de collectivités locales au niveau communal.
- Les premières élections municipales au suffrage universel 2015-2016.
- Le processus connaît des avancées que les Maires espèrent voire suivi d'effet par le transfert de compétences et les ressources financières nécessaires au développement communal.

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **Le cadre législatif**
- la loi cadre N° 94-018 relative à l'environnement
- Compétence des collectivités publiques dans le cadre de la collecte, le traitement et l'élimination des déchets (article 54).
- Les autorités administratives locales sont tenues responsables de l'élimination des déchets domestiques
- la localisation des décharges et des installations de traitement des déchets, leur fonctionnement et le choix des procédés d'élimination, (article 61)
- L'autorisation préalable du ministre de l'environnement (article 62).
-

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **SITUATION DE LA GESTION DES DECHETS SOLIDES AUX COMORES**
- Sur la base d'une production moyenne par habitant et par jour de 0,5 kg de déchets solides et d'un poids spécifique de 400 kg/m³ des déchets ménagers aux Comores (projection Hydroplan 2003) on obtient pour les ces agglomérations étudiées les quantités de déchets indiquées dans le tableau ci-dessous
- **Calcul de la quantité de déchets pour les villes suivantes rapport de 2007 PNUD**

Ville	Quantité (Tonne/jour)	Quantité (M3/ jour)
Moroni	20	50
Mutsamudu	10.6	20
Domoni	5	12.5

Nature	%	Origine	Destination
Organiques	50	Ordures ménagères (déchets de cuisine et autres)	Fermentescibles
Ligneux	10	Déchets d'élagage et de jardin, feuilles de cocotier, vannerie	Fermentescibles
Plastiques	5	Sacs plastiques, flacons bouteilles, PVC, films, etc	Valorisable, Recyclable
Verres	2	Verres ménagers, récipients,	Recyclable
Textiles	3	Vêtements et tissus usagés	Valorisable, incinérable
Encombrants	6	Equipements ménagers, carcasses voitures, pièces détachées	Valorisable Recyclable
Aluminium	4	Canettes, ustensiles usagés de cuisine	Recyclable
Papiers	7	Papiers cartons	Recyclable
Autres	13	Batteries, piles, fournitures informatiques, pneumatique	Collecte speciale

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN SAINT -DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **Cas de Moroni (Ngazidja)**
-
- La ville de Moroni, capitale de l'Union des Comores dans l'île de Ngazidja compte en 2016, quelque 125 000 habitants et approche le double en y ajoutant ceux et celles qui ont leurs activités professionnelles et commerciales
- Moroni est le centre administratif politique, et commercial de l'île de Ngazidja et de l'Union.
- L'agglomération comprend en plus de Moroni, les villes de Iconi et Mdé au sud et Itsandra et de Ntsoudjini au nord.
- Une expérience intercommunale avec l'AIAM (Association intercommunal de l'Agglomération de Moroni)
- Avant les élections municipales de 2014-2015 il y avait une très grande confusion institutionnelle dans le dossier des déchets à Moroni.
- Cette situation demeure encore

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- La commune de Moroni était gérée jusqu'en 2014 par une délégation spéciale
- Des contrats ont été signés avec des sociétés privées pour le ramassage et la collecte
- Le service de voirie, collecte les ordures dans les deux marchés de la capitale (Volo Volo et le petit marché) avec un camion de 6 m3 et un autre petit camion.
- Le service de voirie fonctionne un personnel de 36 balayeurs (marché et places), 10 chargeurs, 3 chauffeurs et 1 chef de la voirie autrefois détaché de la préfecture.
- Les employés de la voirie sont rémunérés à partir du budget de la commune alimenté essentiellement par les ressources recouvrées au niveau des marchés, estimées selon les autorités à environ 6 millions de francs comoriens soit 12 000€ par mois.
- Les agents de la commune déclarent évacuer quelque 4 chargements de 6 m3 par jour

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- Budget prévisionnel de 850 millions de francs comoriens pour la Commune dont environ 10% pour la gestion des déchets.
- Ce financement de l'Union sur ordonnance du gouvernement de l'Union est prélevé sur la RAU (recettes douanières).
- **On dénombre dans la ville quelques**
- 33 dépôts intermédiaires dont les deux marchés et en fonction des performances de la collecte leur nombre peut se réduire à 13 et même 7 selon les autorités de la délégation spéciale de Moroni.
-
- Ces dépôts, dont plusieurs sont situés le long de la côte où les ordures débordent même sur les roches, ne sont pas aménagés, ni équipés ou contrôlés.
- Les ordures y sont déposées sur le sol par les populations, les associations..

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- Des associations interviennent dans certains quartiers de la ville où elles pratiquent la précollecte des ordures auprès des ménages et leur évacuation aux dépôts intermédiaires moyennant 100 à 250 francs comoriens par semaine.
- Les associations font face à une faiblesse du taux de recouvrement des redevances auprès des ménages. Ce dernier est estimé par les dirigeants de ces associations à moins de 20%.
- L'entreprise privée Monsieur Propre présente sur la ville intervient dans la collecte pour 10 000 francs par mois (2 camions bennes de 8 m³.)
- Les ordures collectées étaient évacuées à la décharge de Séléa à 15 kilomètres au sud de Moroni. Cette décharge était équipée d'une aire de tri pour compostage avec bassin maçonné d'eau et d'un four pour incinérer les matières inorganiques, ces équipements ne fonctionnaient plus depuis de nombreuses années.
- La décharge de Séléa était en fait une décharge sauvage où les ordures étaient déposées anarchiquement sur le site sans aucune autre action que le brûlage avec des pneus et du gasoil.
- Grandes nuisances pour les populations riveraines du village de Séléa . Conséquence fermeture de cette décharge depuis janvier 2007.

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- Transition sur « le site de l'ancien aéroport dans la ville de Moroni à Malouizini. Les ordures y sont déposées sur une étroite bande entre la piste et la mer et pas assez éloignée des habitations et de l'hôtel le Moroni.
- Ce site, plus problématique que celui de Séléa en raison de sa plus faible capacité et de la proximité des habitations, de la mer, a été fermée.
- L'épineuse question de la gestion des déchets solides à Moroni est aujourd'hui traitée à 10km de la ville à Itsoundzou mais la force de gestion y est quasi inexistante.

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- La nouvelle municipalité a pris en charge la situation catastrophique
- Une fiscalité locale quasi inexistante et qui dépend parfois moins de la loi que des relations de proximité entre les autorités de tutelle et les autorités municipales
- Des contrats existants à un cout exorbitant par rapport à la qualité de service. La Mairie consacre plus de 10 % de son budget dans la gestion des déchets alors que le traitement des déchets toxiques et hospitaliers est quasi absent ou fait de manière très artisanale.
- Les prestataires ont des matériels et équipement vétustes, et assurent les rotations selon leur bon vouloir.
- Le vol des poubelles
- Un personnel municipal non qualifié qui a besoin de formations pour l'administration et de formations techniques (voirie- assainissement)

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT –DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **Que fait la Mairie depuis un an?**
- Etat des lieux de la Commune de Moroni
- Élaborer son 1^{er} budget et son plan d'action
- Son plan de développement local
- **Réfléchir a la future action mais nos administrés veulent des résultats**
 - Projet d'adressage
 - Projet d'éclairage public
 - Amélioration de la gestion des déchets
- Recherche accentuée de partenariat stratégique dans ces domaines.
- Négociation en cours pour disposer d'un site qui appartiendrait à la Mairie ou que la Mairie gèrerait de manière autonome et en direct.
- Contractualisation prochaine avec une société de notre région qui est spécialisée dans la gestion des déchets pour un cout inférieur et une qualité de service supérieures. Les études sont en cours.
- Enfin la Mairie a lancé une expérience inédite aux Comores en interdisant sur son territoire l'utilisation des sachets plastiques. Dans quelques mois nous pourrons en tirer les premières leçons.

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT -DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **Réforme du Cadre législatif et réglementaire qui confirme les missions et pouvoirs des Communes**
- **Mise en œuvre de la fiscalité communale**
- **Coopération intercommunale et élargissement des actions dans les agglomérations**

RENCONTRE DES VILLES ET COMMUNES DE L'OCEAN INDIEN

SAINT -DENIS: 5-6 FEVRIER 2016

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**